

ÉDUCATION : COPRODUCTION ET RESPONSABILITÉ PARTAGÉE



On peut affirmer sans grand risque de se tromper qu'une des évolutions les plus significatives du système éducatif français, au cours de ces quinze dernières années, concerne le rapport entre «politique éducative» et «territoire».

Ce rapport s'est considérablement modifié, démontrant qu'«Education Nationale» et «Projet Educatif Local» peuvent se conjuguer sans pour autant mettre en péril les principes et valeurs fondamentales à la source du système éducatif français et même bien plus, que c'est de leur confrontation dynamique qu'provient et proviendront nombre des évolutions positives de l'ECOLE.



Deux postulats (encore iconoclastes il y a peu de temps) permettent de résumer le sens de cette démarche :

Tout d'abord que **"l'Ecole ne suffit pas, ne suffit plus"** ; face à une société en pleine mutation, nombreux sont ceux qui considèrent que, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut seule atteindre ces objectifs. On passe ainsi progressivement de l'écolier à l'enfant, du scolaire à l'éducatif, convaincu que c'est bien au travers d'un projet éducatif concerté concernant l'ensemble des temps et espaces de vie des enfants et des jeunes qu'on peut renforcer leur réussite scolaire et leur intégration.

Ensuite que **"le National ne suffit plus"** ; garantie d'une équité, pôle fondamental de régulation, il doit désormais, non pas seulement être complété par le Local, mais rentrer véritablement dans une démarche de coproduction et de responsabilité partagée du champ éducatif.

Des avancées significatives ont été incontestablement réalisées depuis quelques années, elles demandent désormais à être enracinées, confortées et surtout démultipliées, passant du statut d'exné-



Hubert
CHARDONNET
46 ans
Sociologue
Marié, 3 enfants.

- Secrétaire de la section Rennes Sud-Est de 1981 à 1983 ;
- Membre du Bureau Fédéral d'Ille-et-Vilaine. Après avoir présidé la «Conférence des Secrétaire de Section», actuellement responsable de la Commission «Education».
- Conseiller Municipal puis adjoint à la Mairie de Rennes depuis 1983, en charge de l'Education et de la Jeunesse.
- Conseiller du District.
- Président de la Mission Locale du Bassin d'Emplois de Rennes.

rimentations à celui de pratiques acquises, "labellisées" et généralisées ; pour cela, quelques conditions et principes peuvent être énoncés, deux en particulier : la reconnaissance et le respect du partenaire, la clarification des missions et compétences de chacun.

I. - LA RECONNAISSANCE ET LE RESPECT DU PARTENAIRE.

• Pour le partenaire local, c'est d'abord la reconnaissance d'une implication, d'un investissement sans précédent dans le champ éducatif : que ce soit sur le plan financier, des personnels municipaux et paramunicipaux présents dans et autour de l'école, du développement de véritable "Direction de l'Education" et non plus de simple "service à l'enseignement", et enfin de la mise en œuvre de véritables projets se substituant à des initiatives trop souvent dispersées et ponctuelles.

C'est ensuite la reconnaissance de l'intérêt et de la légitimité des expériences et pratiques accumulés depuis près de 15 ans, **véritable coproduction locale de la politique nationale de l'Education.**

• Le respect, c'est enfin la disparition de deux analyses sommaires, et encore trop souvent répandues, que l'on rencontre régulièrement.

1. - La collectivité locale " tiroir-caisse ".

"A nous de définir les orientations, à vous de payer" ; les élus locaux n'ont pas oublié comment, il y a deux ans, ils avaient découvert dans les médias la "décision" du Ministère de l'Education Nationale de mettre en œuvre son projet "Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement" financé par les collectivités locales et cela, sans concertation (ce qui ne les a pas empêchées majoritairement de soutenir le projet). Le partenariat pour nous, c'est bien autre chose et c'est d'abord de travailler ensemble tant en amont qu'en aval d'un projet.

2. - La collectivité locale soupçonnée de "municipalisation".

C'est incontestablement le grand air à la mode depuis quelques mois, obligeant même la Ministre déléguée à l'Enseignement Scolaire et le Ministre à la Ville à se défendre dans des interviews et articles récents de ce soupçon.

N'est-ce pas un comble que cette campagne de dénigrement impulsée par un syndicat ultra-minoritaire (le SNUDI-FO), tentant d'en faire son fonds de commerce, semble prendre quelque consistance et même être relayée par quelques partenaires et médias bien intentionnés !

Quel fantasme, quelle méconnaissance de la "vie réelle" !...

Il faudra bien un jour nous expliquer en quoi le "national" serait porteur par "nature" de toutes les qualités, garant absolu des cohé-

rences éducatives, rempart contre toutes les agressions, alors que le "local" serait lui par "essence" porteur de toutes les dérives, suspecté en permanence de desseins inavouables ; ceux des élus bien sûr dont on sait qu'ils ne sont motivés (par nature sans doute !) que par leurs visées électoralistes, n'hésitant pas ainsi à soumettre l'école à leurs "honteux" intérêts politiques !

II. - LA CLARIFICATION DES MISSIONS ET COMPÉTENCES DE CHACUN.

La coproduction et la responsabilité partagée ne doivent pas signifier confusion des rôles et des modes d'intervention ; le Projet Educatif Local bien au contraire en donnant (ou redonnant) de la cohérence et de l'efficacité aux démarches éducatives, permet à chaque partenaire de clarifier sa place et ses fonctions.

Un projet "territorialisé" c'est d'abord de définir et arrêter conjointement, **des objectifs, des méthodes, des moyens et des dispositifs de suivi-évaluation** ; ce partenariat (souvent un rapport de force, et tous les cas une interaction dynamique), en fédérant l'ensemble des acteurs et des dispositifs, en créant peu à peu une culture commune, offre à l'École une occasion irremplaçable de retrouver une signification, un sens clair et identifié par tous.

Par ailleurs, démarche jamais achevée, en construction et débat permanent, elle rend indispensable le passage à des dispositifs contractuels formels et reconnus nationalement, créant pour ainsi dire une "obligation du travailler ensemble" et légitimant toutes ces expériences éducatives accumulées localement depuis une quinzaine d'années.

Deux dispositifs récents (**le Contrat Educatif Local, le volet Education du Contrat de Ville**) y répondent, représentant un vrai changement de **perspective et de méthode**, un vrai changement par l'officialisation du "concept" et de la dynamique du "Projet Educatif Local", un vrai changement par la reconnaissance de la coproduction éducative.

Hubert CHARDONNET,
Secrétaire Fédéral à l'Education.

La commission Fédérale «Education» regroupe des enseignants, parents d'élèves, responsables associatifs, élus, etc. ; ouverte à tous les militants d'Ille-et-Vilaine, elle permet à chacun d'apporter son expérience et de débattre tant des questions d'actualité (politique gouvernementale, problèmes locaux, etc.) que de questions de fond concernant l'éducation et la formation, en terme politique.